

## SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC (1920-1923)

S.A., 19 avril 1920, p. 99 ans.

### CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 mai 1920)

Société d'Études et de Travaux de Construction du Maroc. — Capital 1 million de francs divisé en 10.000 actions de 100 fr. Siège social à Paris, 56, rue Laffitte.

Conseil d'administration : MM. Cataliotti-Valdina, Deloncle, Gardner, Frier-Deruis et Abadia. Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Revel, à Paris. — *La Loi* du 9-11 mai 1920.

---

### FORMATION DE SOCIÉTÉS

Société d'Études et de Travaux de Construction au Maroc

Société anonyme au capital de 1.000.000 de francs

Siège : Paris, rue Laffitte, 56

(*France-Maroc*, septembre 1920)

Objet : La société a pour objet, en tous pays, et notamment au Maroc, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, et spécialement les opérations de ce genre, se rattachant directement ou indirectement :

1° À l'entreprise de tous travaux publics, municipaux ou privés, la construction de routes, chemins de fer, tramways, avec ou sans exploitation, avec ou sans concession, la construction de lignes télégraphiques ou téléphoniques, de canaux d'irrigation et autres, d'usines à gaz, l'aménagement et le développement de forces hydrauliques et électriques et de toutes installations qui peuvent s'y rapporter, la construction des ponts, réservoirs de toute nature, les travaux d'hygiène, d'eau potable, drainages, égouts, assèchements de marais et de tous autres aménagements d'utilité publique ou privée, la construction et l'exploitation de manufactures, fabriques, moulins, usines quelconques, les moyens de transport par terre et par eau, la construction de ports, docks et entrepôts, la construction d'immeubles de rapport pour son compte ou le compte de tiers, l'acquisition des terrains nécessaires à ces constructions.

2° La prise à bail ou l'achat de toutes usines, de tous droits miniers ou terrains métallifères, au Maroc ou ailleurs, l'exploration, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de ces mines, terrains et usines, ainsi que de toutes carrières de matériaux de construction.

3° La représentation, à titre de commissionnaire ou d'agent, de tous particuliers, sociétés, administrations ou établissements privés, ou publics.

4° La réalisation et l'exploitation de toutes affaires avec les propriétaires de mines, marchands de charbon de terre et de coke et de métaux, fondeurs de fer ou autres; la vente de tous produits d'ingénieurs mécaniciens, constructeurs de machines agricoles et autres, de fabricants d'outils, de construction de chaudières, de constructions

métalliques et mécaniques, matériel roulant et autre, de marchands de fer, d'acier, matériaux de construction, etc.

5° L'obtention par tous moyens et voies de concessions, de n'importe quelle nature.

6° La fabrication, l'achat et la vente de tous matériaux de construction tels que : briques silico-calcaires ou d'argile, tuiles, chaux, ciments, blocs agglomérés,, tuyaux pour drainage et autres, tuyaux: en plomb, ferronnerie sous toutes ses formes, et matériel roulant à voie étroite.

7° La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la vente de tous brevets ou licences se rapportant auxdits objets.

8° L'achat, la construction, l'exploitation et la vente de toutes usines pouvant servir aux industries sociales.

La construction, l'installation et l'exploitation pour le compte de tiers, la prise à bail ou en régie intéressée, de toutes usines ou entreprises se rattachant aux objets ci-dessus.

9° La création de toutes autres sociétés ou compagnies filiales françaises ou étrangères susceptibles d'acquérir ou de reprendre tout ou partie des biens de la présente société, et, en général, la mise en oeuvre de tous moyens et procédés qui lui paraîtraient les plus conformes à son but, et les plus profitables aux intérêts sociaux.

10° La création de toute société française ou étrangère dont le but serait conforme en tout ou en partie à d'objet social ci-dessus défini, ou qui pourrait être utile à la réalisation de cet objet, la prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit, commandites, ouverture de crédit, participation, Souscription d'actions, etc., dans toute entreprise du même genre, ainsi que dans toute affaire qui assurerait un débouché à sa production.

#### Conseil d'administration

M. Ferdinand-Moriel Cataliotti-Valdina, ingénieur agricole, rue d'Artois, 22, à Paris ;  
M. Eugène, Léon Deloncle, avocat, 24, boulevard Malesherbes, à Paris ;  
M. Fran Gardner, ingénieur, 4, rue Henri-Moissan, à Paris ;  
M. Pierre Edmond, Félicie, Frier-Deruis, entrepreneur de travaux publics, 186, avenue Mers-Sultan, à Casablanca (Maroc) ;  
M. Joseph Obadia, propriétaire à Berkane (Maroc).

---

#### SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC (France-Maroc, août 1921)

L'assemblée, qui s'est tenue sous la présidence de M. Rouland, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé.

Les bénéfices nets ressortent à 57.119 francs. Le dividende brut, payable à partir du 1<sup>er</sup> août a été fixé à 7 % *pro rata temporis* sur les actions de numéraire et 7 % aux actions d'apport.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Henri Chamard, Henri Laurain, Francis Rouland et Wladimir Weinstock.

---

#### Société d'études et de travaux de construction au Maroc (Le Ciment, décembre 1921)

Cette société anonyme, dont le siège est à Paris, 10, rue Laffitte, réalise l'augmentation de son capital, porté à 2 millions par l'émission au pair de 10.000 actions du 100 francs, réservées par préférence aux anciens actionnaires

---

Société d'études de Travaux et Constructions au Maroc  
Augmentation de capital  
(France-Maroc, février 1922)

Cette société émet au pair 10.000 actions de 100 francs avec jouissance du 1er janvier 1922.

---

AEC 1922-517 — Sté d'études et de travaux de construction au Maroc, 56, rue Laffitte, PARIS (9<sup>e</sup>).

Capital. — Sté an., f. le 19 avril 1920, 1 million de fr. ; en 10.000 actions de 100 fr. lib dont 5 400 actions d'apport. (capital porté à 2 millions de fr. en janvier 1920). — Divid. 1920

Objet. — Entreprise de tous travaux publics, municipaux ou privés, construction de routes, chemins de fer, tramways, etc. ; fabric., achat et vente de tous matériaux de construction, etc. — Direction pour le Maroc : 186, av. Mers-Sultan, Casablanca.

Conseil. — MM. Francis Rouland [*Gaz de Paris, CIMT...*], présid. ; Henri Laurain [*CIMT*], Henri Chamard, Wladimir Weinstock [*CIMT*], admin. ; Frier. Dernis, Ferd. Marcel Cataliotti-Valdina, admin.-dir.

---

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU MAROC  
S.A. frse au capital de 1 MF.  
Siège social : PARIS, 56, rue Laffitte  
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,  
*Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 552-553*)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 4 membres, nommés pour 6 ans

ROULAND (Francis), 60, rue La-Fontaine, Paris ; président ;

CHAMARD (Henri), administrateur délégué ;

CATALIOTTI-VALDINA (F.-M.), 22, r. d'Artois, Paris ;

LAURAIN (Henri), 6, r. Condorcet, Paris ;

WEINSTOCK (Wladimir).

Capital social. — 1 MF en 10.000 actions de 100 fr., dt 5.400 d'apport.

Parts bénéficiaires. — 5.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt cumulatif aux act. ord. ; 7 % d'intérêt cumulatif aux act. d'apport ; sur le surplus : 10 % au conseil ; 15 % au personnel. Le solde : 30 % aux parts et, sous déduction de ts prélèvements facultatifs décidés par l'ass : 70 % aux actions.

---

FAILLITES

(*La Cote de la Bourse et de la banque, 11 juillet 1923*)

Société d'Eludes et de Travaux de constructions au Maroc. — Jugement déclaratif de faillite du tribunal de commerce de la Seine du 28 juin. Ouverture ce jour, juge-commissaire, M. Besson. Syndic, M. Manger, 3, rue de Savoie.

---